



Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} août 2024

AXA entre en négociations exclusives en vue de céder AXA Investment Managers à BNP Paribas

- **Décision stratégique de se désengager du segment de la gestion d'actifs et conclusion d'un partenariat pour la gestion de ses actifs sur le long terme avec BNP Paribas**
- **Stratégie du Groupe recentrée sur ses activités d'assurance : Vie, Epargne & Retraite, Dommages et Santé**
- **AXA conserve le contrôle total sur la création de produits, les décisions d'allocation d'actifs et la gestion actif-passif de son bilan**
- **Montant de l'opération de 5,4 milliards d'euros, représentant un multiple de 15x le résultat opérationnel 2023**
- **A la conclusion de la transaction, lancement d'un programme de rachat d'actions pour compenser la dilution du résultat opérationnel**
- **AXA réaffirme les principaux objectifs financiers¹ du plan « Unlock the Future »**

AXA annonce aujourd'hui avoir entamé des négociations exclusives en vue de céder son gestionnaire d'actifs AXA Investment Managers (« AXA IM ») à BNP Paribas pour un montant² total en numéraire de 5,1 milliards d'euros. En complément, AXA recevrait 0,3 milliard d'euros pour la vente de Select³ à AXA IM en amont de la finalisation de la transaction. Il est attendu que la valeur estimée de la transaction s'établisse à 5,4 milliards d'euros, représentant un multiple de 15x les résultats opérationnels de 2023. Dans le cadre de la transaction, AXA et BNP Paribas concluraient également un accord stratégique de long terme par lequel BNP Paribas fournirait des services de gestion d'investissement à AXA. L'alliance d'AXA IM avec BNP Paribas donnerait naissance à un acteur Européen de la gestion d'actifs de premier plan, avec des actifs sous gestion totalisant 1,5 trillion d'euros⁴.

La décision de se désengager du secteur de la gestion d'actifs s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à simplifier son modèle d'activité et à se concentrer sur ses activités d'assurance. Plus particulièrement, les activités Vie, Epargne et Retraite d'AXA sont idéalement positionnées pour croître, grâce à la vigueur de son réseau de distribution et ses compétences en termes d'innovation produit, et les clients bénéficieront ainsi d'un accès à une plus vaste gamme de classes d'actifs, dont la plateforme de gestion d'actifs 'Alternatives'. AXA conserve le contrôle total de la création de produits, de ses décisions d'allocation d'actifs ainsi que de la gestion actif-passif de son bilan.

¹ Croissance annuelle du résultat opérationnel par action 2023-2026E de 6% à 8% par an en moyenne, rentabilité opérationnelle des capitaux propres (ROE) entre 14% et 16% de 2024E à 2026E, plus de 21 milliards d'euros de remontée de trésorerie organique de 2024E à 2026E.

² Montant pour 100% du capital d'AXA IM, dont 98% est détenu par le Groupe AXA (67% par AXA SA et 31% par les entités AXA), soumis à une clause d'ajustement de prix.

³ Select (précédemment 'Architas') est une société du Groupe AXA proposant des solutions d'investissement, y compris la gestion de fonds, des services de conseil et des services annexes liés aux investissements, à destination de clients particuliers en France, en Belgique, à Hong Kong et en Indonésie

⁴ Au 31 décembre 2023, sur la base des montants d'actifs sous gestion reportés par chacune des sociétés.



« La cession d'AXA Investment Managers concrétise la réussite d'une activité créée et développée au sein du Groupe AXA. Au cours des 25 dernières années, nous avons construit une plateforme exceptionnelle, synonyme aujourd'hui d'une expertise reconnue en matière d'investissement, d'une attention permanente aux besoins des clients et d'une performance établie en matière de développement durable et d'actifs privés. Grâce à la qualité du travail de ses équipes, AXA IM est aujourd'hui un acteur clef du secteur, notamment sur les placements 'Alternatifs'. Alors que la consolidation du secteur de la gestion d'actifs s'accélère et que la concurrence s'accroît, le Groupe a étudié différentes options pour assurer le développement d'AXA IM, pour simplifier davantage son propre profil d'activités, et développer ses activités d'assurance de façon cohérente avec ses objectifs stratégiques » a déclaré **Thomas Buberl, Directeur Général d'AXA**. « En combinant ses forces avec celles de BNP Paribas, AXA IM deviendrait un gestionnaire d'actifs de taille mondiale, avec une plus forte présence globale, une plus large gamme de services, et un objectif commun de leadership dans l'investissement responsable. Ce partenariat permettra d'offrir à AXA, et à ses clients, une gamme de solutions d'investissement qui renforcera encore nos objectifs stratégiques au sein de nos activités Vie, Epargne, Retraite. Je voudrais remercier tous les collaborateurs d'AXA IM pour leur engagement permanent et leur volonté constante de créer de la valeur pour nos clients ».

« Je voudrais souhaiter la bienvenue aux équipes d'AXA IM qui rejoindraient BNP Paribas dans le cadre de la réalisation du projet. En accord avec le modèle développé par AXA IM, BNP Paribas restera profondément engagé à déployer cette plateforme nouvellement élargie de gestion d'épargne pour le long terme afin de servir les clients assureurs, fonds de pension ainsi que les réseaux bancaires et de distribution » a déclaré **Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur et Directeur Général de BNP Paribas**.

La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, dont le déroulement jusqu'à leur terme des processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel concernées, suivi de la signature de la convention d'achat des actions puis de l'obtention des autorisations réglementaires. La clôture de cette transaction est attendue pour le deuxième trimestre 2025.

Principaux impacts financiers attendus de la transaction

- A compter de la fin de l'année 2024, AXA IM sera comptabilisé en tant qu'activités discontinues dans les états financiers consolidés annuels d'AXA. AXA continuera de comptabiliser la contribution d'AXA IM au résultat opérationnel du Groupe jusqu'à la conclusion de la vente.
- A sa conclusion, la transaction proposée devrait se traduire par (i) une baisse du résultat opérationnel d'environ 0,4 milliard d'euros par an pour le Groupe et (ii) une plus-value de cession estimée à 2,2 milliards d'euros.
- AXA a l'intention de compenser la dilution des bénéfices résultant de la cession par un programme de rachat d'actions, estimé à présent à 3,8 milliards d'euros, qui devrait être lancé immédiatement après la clôture de la transaction envisagée.
- La transaction proposée et le programme de rachat d'actions associé devraient avoir un impact négligeable sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA.
- Il est attendu que la transaction n'ait pas d'impact matériel sur les principaux objectifs financiers² communiqués lors de la présentation du plan « Unlock the Future ».



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 147 000 collaborateurs au service de 94 millions de clients dans 50 pays. En 2023, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 946 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels :
+33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
ahlem.girard@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres informations qui ne constituent pas des informations à caractère historique. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'emploi de termes et expressions tels que « s'attend à », « anticipe », « peut », « planifie » ou toute variation ou terminologie similaire de ces termes et expressions, ou par des verbes au conditionnel tels que, sans que cette liste soit limitative, « serait » et « pourrait ». Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, dont beaucoup sont hors du contrôle d'AXA, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, induits par, ou prévus par ces déclarations prospectives. Les lecteurs sont donc avertis qu'une multitude de facteurs pourrait influencer et entraîner des écarts entre les résultats réels et ceux anticipés ou induits dans les déclarations prospectives, dans certains cas de manière significative. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA »). AXA décline toute responsabilité et ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables. Ce communiqué de presse n'est pas destiné à, et ne contient pas ou ne constitue pas une offre d'achat ou de vente des titres d'AXA.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou des indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes concernant les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et, par conséquent, ne peuvent pas être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférents établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel », le « résultat opérationnel par action », le « ratio combiné », le « ROE opérationnel » et le « ratio d'endettement » sont des IAPs tel que ce terme est défini dans les orientations de l'ESMA et dans la position AMF relative aux indicateurs alternatifs de performance de 2015. Le rapprochement des IAPs avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche (et/ou la méthode de calcul, le cas échéant), est présenté dans le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2024 d'AXA dans les pages figurant au sein du paragraphe intitulé « INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ET À L'UTILISATION DES MESURES DE PERFORMANCE NON-GAAP ET ALTERNATIVES ». Pour plus d'informations relatives aux soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) utilisés dans le présent communiqué de presse, y compris ceux mentionnés ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA.